

Règlement

JEU "ENFIN AU CALME! VERTBAUDET 2026"

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société VERTBAUDET, Société par Actions Simplifiée au capital de 32 352 340 €, dont le siège social est situé au 36, rue Alfred Lefrançois – 59200 TOURCOING immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 397 555 327, organise du 18 août 2026 à 00h01 au 21 septembre 2026 23h59 un Jeu intitulé «ENFIN AU CALME !» (ci-après le «**Jeu**»), sans obligation d'achat, sur le site VERTBAUDET (ci- après le « **Site** »), <https://www.vertbaudet.fr/page/concours-rentree-des-classes26.htm>.

Il est précisé que le Jeu et sa promotion sont proposés en collaboration avec les partenaires (ci-après les "**Partenaires**") (voir en annexe 1 " Conditions commerciales des offres et dotations", ci-après l' "**Annexe 1**").

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS ET PARTICIPATION

2.1 Acceptation et consultation du Règlement

Le participant reconnaît avoir lu, compris et accepté le présent règlement (ci-après le "**Règlement**") avant et au plus tard, au moment de sa participation au Jeu. Le simple fait de participer au Jeu implique donc pour le participant l'acceptation pleine et entière, sans restriction ni réserve du Règlement et la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du Jeu, ses résultats et l'attribution des dotations. Le Règlement est consultable à tout moment tout au long du Jeu sur le Site (<https://vertbaudet.fr/page/concours-rentree-des-classes26.htm>), et en Magasin. Il est également adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande. Pour ce faire, il suffit de s'adresser à jeuconcours@vertbaudet.com.

2.2 Conditions de participation

La participation au Jeu est ouverte du 18 août 2026 à 00h01 au 21 septembre 2026 23h59 à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine, et en Corse, au jour de la participation au Jeu, à l'exception du personnel de VERTBAUDET, de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et des membres de leur famille en ligne directe.

La participation s'effectue exclusivement, dans les Magasins VERTBAUDET (via le QR code mis à disposition des Clients), et/ou par voie électronique sur le Site VERTBAUDET, qui nécessite ainsi de disposer d'un accès au réseau internet. La participation au Jeu n'est pas soumise à une obligation d'achat. La participation est limitée à une participation par compte client.

Toute participation au Jeu doit obligatoirement respecter le Règlement. En conséquence, les participants s'interdisent toute utilisation abusive par quelques moyens que ce soient, ayant vocation à contourner le présent Règlement. En cas de fraude, VERTBAUDET se réserve le droit d'exclure le participant et ainsi d'annuler sa participation au Jeu.

VERTBAUDET ne saurait être tenu pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du Site, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant

endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement de la dotation, de la perte de celle-ci lors de son expédition, de sa non réception, de sa détérioration, ou de sa livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne sur le Site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au Règlement sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et ses gagnants. VERTBAUDET se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. VERTBAUDET se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, il suffit de :

- Se connecter sur le Site à partir du 18 août 2026 à 00h01 au 21 septembre 2026 23h59 via le lien suivant : <https://vertbaudet.fr/page/concours-rentree-des-classes26.htm> ou en scannant le QR code présent en Magasin
- Découvrir les dotations partenaires
- Répondre au questionnaire
- Compléter le formulaire de participation en renseignant les champs obligatoires (nom, prénom, e-mail, confirmation d'e-mail) et accepter les conditions du présent Règlement, ainsi que la [politique de traitement des données de VERTBAUDET](#) et celles des marques partenaires

ARTICLE 4 : DOTATIONS DU JEU

4.1 Les dotations du Jeu sont les suivantes :

(voir Annexe 1)

Les dotations sont réservées aux résidents en France métropolitaine (hors DROM-COM).

Les lots en Annexe 1 sont nominatifs et ne pourront être attribués à une autre personne que le gagnant désigné de chaque lot.

4.2 VERTBAUDET décline également toutes responsabilités pour tous incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance des lots attribués ou du fait de leurs utilisations. Le gagnant devra se conformer strictement aux préconisations d'utilisation recommandées par le Partenaire organisateur.

ARTICLE 5 : DETERMINATION DU GAGNANT

5.1 Concernant les dotations

Le gagnant (ci-après les “**Gagnant(s)**”) est déterminé par tirage au sort avec le nombre de dotations à gagner sur la durée du jeu concours.

La détermination du(es) Gagnant(s) se fait par le biais d'un processus aléatoire.

Un tirage au sort aura lieu le mercredi 23 septembre 2026 parmi tous les participants ayant respecté les conditions de participation ci-dessus.

Ce tirage au sort permettra notamment de désigner le Gagnant remportant les lots ci-dessous. Le Gagnant sera informé par email au plus tard le vendredi 25 septembre 2026. Celui-ci aura trente (30) jours pour confirmer, le cas échéant, nom, adresse postale, adresse mail, ainsi que le numéro de téléphone à l'adresse suivante : jeuconcours@vertbaudet.com

Sans retour de sa part dans le délai susmentionné, le Gagnant sera considéré comme renonçant à son lot.

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS :

Le lot, dont il est question, sera attribué à une personne majeure, après vérification de la régularité de l'inscription et des conditions d'octroi.

En fonction de la dotation, chaque gagnant aura accès à sa dotation via un mail VERTBAUDET.

Les informations personnelles nécessaires à l'acheminement des dotations seront transmises aux marques partenaires pour l'envoi des dotations physiques uniquement. Ces informations transmises ne seront en aucun cas utilisées à des fins autres que l'envoi des lots.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par compte client VERTBAUDET, pendant toute la durée du Jeu.

Les lots offerts au Gagnant ; ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Les lots envoyés, n'ayant pas été réceptionnés, ne pourront donner lieu à aucune contestation.

Les lots, du 18 août 2026 au 21 septembre 2026, qui n'auraient pu être remis au Gagnant (mauvaise adresse mail etc.), ne sera pas remis en jeu. Les codes promo n'ayant pas été utilisés dans le délai précisé dans les mentions légales en annexe ; ne pourront faire l'objet d'une prolongation de validité, d'un échange en nature, ou de toute réclamation d'aucune sorte.

Si les circonstances l'exigent, VERTBAUDET se réserve le droit de remplacer un lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'indisponibilité du lot initialement prévu, sans que cela ne lui fasse encourir une quelconque responsabilité.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

7.1 VERTBAUDET

La responsabilité de VERTBAUDET est strictement limitée à l'attribution du lot effectivement et valablement gagné.

VERTBAUDET ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

VERTBAUDET ne saurait être tenu pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du Site, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Internet et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et ses gagnants.

VERTBAUDET se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

À tout moment et sans que sa responsabilité puisse être engagée, VERTBAUDET se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu.

ARTICLE 8 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par VERTBAUDET aux fins de gestion du présent Jeu.

VERTBAUDET est susceptible, sous réserve du consentement explicite du ou des responsables légaux du participant, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des partenaires dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations marketing direct.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à VERTBAUDET pour la prise en compte et la validation de la participation et peuvent, pour les personnes qui l'acceptent expressément, être utilisées à des fins de prospection commerciale.

Vous disposez des droits d'opposition, d'accès, de rectification, d'oubli et de portabilité des données qui vous concernent, ainsi que de limitation des finalités. Vous avez également la possibilité de nous faire part du sort que vous souhaitez réserver à vos données post-mortem.

Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom, prénom, et copie de votre pièce d'identité à :

VERTBAUDET

Relation Client

36, rue Alfred Lefrançois

59200 TOURCOING

Ou contacter-nous via la rubrique « Contact » de notre site ou via le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@VERTBAUDET.com

Nous conservons vos données pendant un délai de cinq ans à compter de la fin de la relation commerciale ; pour plus d'informations, consultez notre politique de [Protection de la vie privée](#) sur notre site internet www.VERTBAUDET.fr.

ARTICLE 9 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction la représentation, ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le présent Règlement compris, sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images et autres signes distinctifs reproduits sur le Site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction, totale ou partielle, non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

ARTICLE 10 : AUTORISATIONS

Les Gagnants autorisent, à titre gracieux, VERTBAUDET à reproduire, publier et exposer leurs noms, prénoms et âges et département de résidence sur tous supports (et notamment mais non exclusivement : presse, mailing, affichage, édition, audiovisuel, Internet, cinéma, etc.), pendant une durée de 4 mois à compter de leur désignation, sauf s'ils renoncent à leur lot.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, l'accord préalable du titulaire de l'autorité parentale pour les participants mineurs, le cas échéant ; toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation.

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE ET REGLEMENT

Le présent Règlement peut être obtenu gratuitement sur le Site. Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de VERTBAUDET pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent Règlement.

Toutes réclamations ou contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent Règlement devront être transmises dans un délai de deux mois après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : VERTBAUDET — 36, rue Alfred Lefrançois – 59200 TOURCOING.

VERTBAUDET tranchera toute question relative à l'application du présent Règlement, dans le respect de la législation française.

Les litiges nés de l'exécution ou de l'interprétation de l'une des dispositions du présent Règlement, non résolus par accord amiable, seront soumis au Tribunal compétent de Lille.

ANNEXE 1 : DOTATION DU JEU

MARQUE	DOTATION & VALEUR	MENTIONS LEGALES
VERTBAUDET	1 carte cadeau d'une valeur de 200€	La e-carte cadeau est utilisable aussi bien sur le site vertbaudet.fr que dans notre réseau de magasins. La carte cadeau Vertbaudet n'est pas acceptée pour régler des achats marketplace. Le montant de la e-carte cadeau est sécable. Il est possible de cumuler jusqu'à 5 e-cartes cadeaux pour régler un même achat. Tout achat peut être réglé en tout ou partie par e-carte cadeau et complété par un autre moyen de paiement. La e-carte cadeau a une durée de validité d'1 an à compter de sa date de création. Le solde de la e-carte cadeau est consultable à tout moment par le client depuis la rubrique « mon compte » sur le site www.vertbaudet.fr
Coucoo Cabane	1 nuit en cabane duo spa classique ou famille spa dans l'un des 8 domaines @coucoocabanes au choix, petit-déjeuner inclus, valable 1 an hors samedi.	Valeur comprise entre 330€ et 430€ (en fonction de l'option duo ou famille).
TALM	1 bon d'achat de 200 euros	
Piece and love	1 Puzzle 1000 pièces - Fish moi la paix (29€90); 1 Puzzle 1000 pièces - Procrastination (29€90); 1 Puzzle 1000 pièces - Je m'emmerdais (29,90); 1 Pack Happy Kids (29€)	
NEXTORY	1 carte-cadeau offrant 3 mois gratuits sur un abonnement Nextory Famille 44,97€	
KRUPS	Coffee Crush Experience, machine à café à grains, ultra compacte, recettes lactées, KRUPS	D'une valeur de 349,99€* (trois cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes)